

Prévention routière au collège

En primaire, les élèves acquièrent des connaissances et des comportements validés par l'Attestation de Première Education à la Route (APER).

Au collège, l'éducation à la sécurité routière est finalisée par la préparation des deux Attestations Scolaires de Sécurité Routière : l'ASSR 1 se passe au cours de l'année de cinquième, l'ASSR 2 en classe de troisième. Elles font partie de l'enseignement obligatoire.

Mais Saint Grégoire participe également au challenge d'éducation routière organisé par la ville de Tours.

Nous sommes très fiers et félicitons Hugo qui obtient la première place lors de la finale inter-collèges, parmi les 43 élèves sélectionnés sur 1500 participants.

Il remporte un permis Cyclomoteur d'une valeur de 200 €. Bravo Hugo !

